

Construction non conforme au PC initial

Par arvi, le 03/03/2013 à 22:29

Bonjour,

Comment contester la non-conformité d'une construction par rapport au PC intial ?

Points non-conformes:

- -implantation sur pignon droit à 20cm de la limite séparative au lieu d'être sur la limite;
- -implantation sur pignon gauche à 4m de la limite séparative au lieu de 5,10m (création d'un sous-sol non prévu donc non-respect du PLU Implantation = H/2)
- création de 2 ouvertures sur pignon droit
- -création d'une ouverture sur pignon gauche
- -création d'une porte en façade arrière

Une lettre en RAR a été adressée à la mairie :réponse du maire " l'implantation est correcte" (!)

Demande à la DDTM de venir constater les infractions: des agents se sont déplacéset maintenant refus de la DDTM de communiquer le compte-rendu de visite " Veuillez-vous adresser à notre service juridique" (!)

Les 3 derniers points cités sont régularisables avec un PC modificatif mais pas les erreurs d'implantation.

Ecrire au procureur ? est-ce notre dernier recours ? Merci de vos conseils